

Image not found or type unknown



Assurance vie et succession

Par **biscotte**, le **08/10/2012 à 14:08**

Bonjour, si les autres membres d'une famille découvrent qu'une personne a touché une assurance vie au décès d'un proche peuvent-ils demander qu'elle soit réintégrée dans la succession du défunt ? merci

Par **Tisuisse**, le **08/10/2012 à 14:32**

Bonjour, Si l'assurance vie désignait un bénéficiaire déterminé, la réponse est non. Si l'assurance vie n'avait pas de bénéficiaire déterminé, le capital entre dans la succession.